



PRÉFET
DE
LOT-ET-GARONNE

COMMUNIQUE DE PRESSE

11 mars 2016

La procédure de révision des plans de prévention des risques « inondation » pour le secteur de l'Agenais

La procédure de révision des PPRI a été prescrite par arrêté préfectoral du 30 juillet 2014. Cette révision a pour objet de prendre en compte, comme crue de référence, la crue de juin 1875 (les précédents PPRI ayant été établis sur la base de la crue de 1930).

A l'issue d'une phase d'expertise de deux ans, de nouvelles cartographies de l'aléa ont été portées à la connaissance des collectivités. Ces nouvelles cartes annulent et remplacent celles diffusées fin 2013. Elles ont été élaborées sur la base d'un débit de la crue de 1875, déterminé avec une plus grande précision, permettant ainsi de réduire la zone inondable et l'aléa. Une cartographie dynamique est consultable sur le site internet des services de l'État, Elle fait notamment apparaître les différentes zones, selon le degré d'aléa (faible, moyen, fort ou très fort) : <http://www.lot-et-garonne.gouv.fr/garonne-secteur-de-l-agenais-revision-des-plans-de-a3809.html>

Le comité de pilotage en charge de cette procédure de révision s'est réuni le mardi 5 janvier dernier afin de présenter aux élus ces nouvelles cartes d'aléa. La direction départementale des territoires DDT rencontre chaque commune concernée *(voir carte en annexe)* pour examiner les cartes des aléas et des enjeux.

La procédure de révision se poursuivra au deuxième trimestre 2016 par la présentation aux collectivités des projets de zonage et de règlement qui définissent les conditions de constructibilité

Le dossier consultable en mairie et la page internet sont complétés au fur et à mesure de l'avancement de la procédure. Une réunion publique sera organisée par la suite dans chaque commune.

La procédure se conclura par la consultation formelle des collectivités et une enquête publique avant l'approbation des futurs PPRI prévue en 2017.

CONTACTS

Marie-Claude BOUSQUIER

☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Sabine GARIN

☎ 05 53 77 61 83
sabine.garin@lot-et-garonne.gouv.fr

www.lot-et-garonne.gouv.fr



[@prefet47](https://twitter.com/prefet47)

Sur le secteur de l'Agenais, 19 communes sont concernées par la révision du plan de prévention des risques « inondation »

